



2026-42

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres ayant délibéré : 15

Séance à 19h00

Sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Mourmelon-Le-Petit, régulièrement convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire.

Présents : M. Christian HAAS - Mme Marie-Claude SIMON – M. Thierry BALLOIR – Mme Caroline LEGROS GOMES SILVA – Mme Nathalie COULON – M. Reynald DEVYNCK – M. Grégory HELLEBUYCK – Mme Aline SIMON – Mme Amélie ALAIME – M. Marc DAUPHIN – M. Philippe FILIPIAK – Mme Anne LOUIS – M. Cédric CHEVALIER.

Absents excusés : M. Geoffrey MEGNAN ayant donné pouvoir à Mme Amélie ALAIME.

Monsieur Cédric CHEVALIER est élu secrétaire de séance.

Les documents budgétaires ont été transmis à l'ensemble des conseillers le 10 avril 2026, puis un correctif a été communiqué le 21 avril 2026, afin d'en prendre connaissance.

Délibération n°2026-42 : - Affectation du résultat de l'exercice 2025 après le vote du Compte Financier Unique – Budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-5, L. 1612-32 et R. 1612-52 et 53,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte financier unique,

Vu les états des restes à réaliser,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêtés comme suit :

**- un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 524 666.66€
- un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de
– 198 313.03 €**

- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 28 200€ entraînant un besoin de financement s'élevant à 226 513.03 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
DÉCIDE :

- d'affecter au budget de l'exercice 2025 l'excédent de fonctionnement de
524 666.66 €

comme suit :

. affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de
226 513.03 €

. report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de
298 153.63 €

- d'inscrire ces crédits dans le prochain budget

Fait à MOURMELON LE PETIT 28 AVRIL 2026

Le Maire
Régine BROUARD

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 28 AVRIL 2026
Et de la publication, 28 AVRIL 2026
Le Maire
Régine BROUARD

